



Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 11 OCTOBRE 2016**

*Hôpital Cochin*

La séance est ouverte à 17h.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

**1/ Rapport moral**

Le président Marie-Laure Moquet-Anger présente un bilan synthétique des différentes activités de l'association réalisées depuis la précédente assemblée générale. Sont ainsi mentionnées :

D'abord, en forme de bilan de l'année 2016 : deux manifestations organisées par l'association sur l'ambulatoire puis sur le monopole pharmaceutique, pour lesquelles les actes ont été ou vont être publiés. Ces manifestations ont été l'occasion de permettre la remise des Mélanges en l'honneur de Gérard Mémeteau en mars puis celle des Mélanges en l'honneur de Michel Bélanger en octobre.

Ensuite, en termes de projets pour l'année 2017 : le colloque de mars sur le reste à charge, celui d'octobre sur la coopération sanitaires avec l'EHESP.

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

**3/ Rapport du secrétaire général**

Guillaume Rousset réalise un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de 303 (2015 : 297 ; 2014 : 290 ; 2013 : 285 ; 2012 : 279). Depuis le début de l'année, ce sont essentiellement des universitaires et des doctorants qui ont rejoint l'association.

Ensuite, au sujet du site internet : après une forte augmentation et une baisse, le nombre de visites s'est stabilisé. Au 10 octobre, il est de 12 487 et, par projection, sera de 13 500 en fin d'année. Les pages les plus visitées sont les rubriques « Stages emplois missions », « Formation en DS », « Colloques », « Accès au DS », « Publication AFDS ».

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de 810 (745 en 2015, 700 en 2014, 682 en oct. 2013, 598 en oct. 2012, 498 en oct. 2011, 412 en octobre 2010 et 336 en octobre 2009), certains inscrits sont membres par ailleurs. Une lettre est envoyée en moyenne tous les 2 mois environ. La périodicité peut encore être augmentée.

#### **4/ Rapport du trésorier**

Joël Moret-Bailly, trésorier, présente et soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2015 et présente l'état des finances pour l'année 2016. La stabilité de certains frais est notée. Le problème des frais liés aux prélèvements bancaires rejetés est pointé.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale, *quitus* est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2015 et 2016 jusqu'à la date du Conseil d'administration.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET